



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**#TAPATAPOULE**

Avant de vous inscrire, la CCPR souhaite s'assurer, en vue du bien-être des animaux concernés et dans la logique du projet, que votre foyer remplit un certain nombre de critères. Il est aussi important que vous preniez conscience de ce que votre engagement va représenter concrètement.

En 2018, 30 foyers participeront à la première étape de l'opération **#tapatapoule** et adopteront 2 poules.

## CRITÈRES

- **Posséder un jardin avec un espace libre** à disposition des poules d'un minimum de 20 m<sup>2</sup>
- **Être équipé d'un poulailler** (fournir un justificatif d'achat ou une photo par exemple)
- Remplir le formulaire suivant dans sa totalité
- Fournir la copie de votre dernière redevance ordures ménagères (septembre 2017)
- Accepter d'être filmé et/ou photographié dans le cadre de la communication autour de l'opération
- Accepter de répondre aux enquêtes ponctuelles de la CCPR dans le cadre de l'opération.
- **Résider sur l'une des 9 communes** du territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois

Retournez ce formulaire accompagné des pièces justificatives **avant le 7 mai 2018**

par e-mail à [tapatapoule@ccpaysrochois.fr](mailto:tapatapoule@ccpaysrochois.fr)  
ou directement en version papier à **CCPR - Maison de Pays - 1 Place Andrevetan**  
**74800 La Roche-sur-Foron**

## INFORMATION SUR L'ADOPTANT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la newsletter du Pays Rochois et recevoir les informations et actualités relatives à la CCPR et ses services.

## CARACTERISTIQUES DU FOYER

Combien de personnes composent votre foyer (y compris l'adoptant) ? \_\_\_\_\_

Possédez-vous déjà des poules ?  Oui  Non Si oui, combien ? \_\_\_\_\_

Possédez-vous un composteur individuel de bio-déchets ?  Oui  Non

Quelles sont vos motivations pour participer à l'opération **#Tapatapoule** ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'opération **#tapatapoule** est lancée pour 30 foyers pour l'année 2018, à raison de 2 poules maximum par foyer. En cas de besoin, les services du Pays Rochois sélectionneront les foyers qui participeront à l'expérience en fonction de critères précis et objectifs (pas encore de poule, chronologie de dépôt du dossier, potentiel de réduction des déchets...).

Un rendez-vous sera fixé début juin 2018 avec les représentants des foyers retenus pour l'expérience **#tapatapoule**.

Enfin, si vous habitez dans un lotissement, pensez à consulter le règlement de lotissement ou le service d'urbanisme de votre commune pour vous assurer que l'installation d'un poulailler ne va pas à l'encontre des règles d'urbanisme en vigueur. Pensez également à informer vos voisins les plus proches.